

La présentation de comptes consolidés apporte une dimension supplémentaire à l'image de votre société. Les comptes consolidés donnent une vision économique et globale de votre activité.

Les règles relatives aux comptes consolidés ne cessent d'évoluer. Par ailleurs, l'influence des normes IFRS est omniprésente ; elle participe à l'évolution des principes comptables français et favorise la convergence des référentiels.

Les sociétés, quelle que soit leur taille, doivent intégrer et anticiper cette tendance.

Contexte

Actuellement, il existe deux référentiels applicables aux comptes consolidés :

- Les règles françaises (règlement 99-02 du CRC) applicables aux sociétés non cotées
- Les normes IFRS applicables depuis 2005 aux sociétés cotées et sur option, aux sociétés non cotées

Notre service

- Une équipe spécialiste des travaux de consolidation vous propose une assistance opérationnelle ou une externalisation de l'établissement des comptes consolidés adaptée à vos objectifs
- Expertise, flexibilité et réactivité : l'actualité réglementaire réduit le délai de production des informations et renforce le niveau de détail et de fiabilité attendus

Consolidation

- Un outil de communication avec vos partenaires : faciliter la lisibilité de vos comptes et la compréhension de votre activité
- Nécessité de définir correctement les options et le périmètre
- Evaluer les incidences de ces choix sur la présentation des états consolidés
- Conception et documentation d'une procédure groupe de remontée de l'information

Normes IFRS

- Evaluer les conséquences d'un passage aux normes IFRS
- Veille sur l'évolution des normes et obligations
- Anticiper le processus de convergence